

Évolution de la délinquance juvénile en France au cours des vingt dernières années

L'idée selon laquelle les délinquants sont de plus en plus jeunes et de plus en plus violents est très souvent émise. Cependant, aborder l'évolution de la délinquance juvénile nécessite, au-delà du débat public, politique et médiatique, d'une part de bien comprendre la nature des données statistiques mobilisables sur le sujet et d'autre part de bien définir ce que l'on entend par « délinquance juvénile ».

Pour cela, trois types de données sont disponibles et peuvent être analysées :

- les statistiques administratives (celles de la police nationale et de la gendarmerie, et celles de la justice) ;
- les enquêtes conduites auprès des victimes ;
- les enquêtes conduites auprès des auteurs d'actes de délinquance.

Les données policières recouvrent l'enregistrement d'une partie de l'activité des services de police et de gendarmerie. Cet enregistrement subit de grandes variations selon la façon dont sont traitées les plaintes des victimes (consignées sur le registre de « main courante », faisant l'objet d'un procès verbal...), selon l'aboutissement des enquêtes de police et l'élucidation des affaires, mais aussi selon les priorités et pressions hiérarchiques et politiques, le renforcement des effectifs policiers dans certaines zones, l'évolution législative... Le comportement des victimes varie aussi selon le type de délit (par exemple, les vols de voitures sont beaucoup plus souvent déclarés que les violences familiales) et selon l'anticipation des chances d'aboutissement de la plainte. Malgré ces biais de recueil d'information, les données policières sont souvent citées pour rendre compte de l'évolution de la délinquance des mineurs. Ainsi, l'augmentation de la délinquance des mineurs observée depuis 1993 reflète une augmentation des infractions facilement repérées et élucidées par les services de police et pas forcément une évolution des comportements délictueux.

Plus intéressantes pour une analyse sociologique car moins sensibles aux variations du contexte politique, les statistiques judiciaires renseignent plus en détail sur l'âge des personnes condamnées et sur leurs délits.

Par ailleurs, les enquêtes de victimation, importées des États-Unis en France par les chercheurs du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) au début des années 1980, permettent de cerner avec plus de précision la réalité de certaines délinquances.

La définition de ce que l'on entend par délinquance juvénile pose la question de l'âge à partir duquel la délinquance commence à se manifester, son

intensité dans les différentes classes d'âges, ses spécificités et sa confrontation avec les logiques de contrôle social. Dans la criminologie anglo-saxonne, il est considéré que la délinquance commence généralement vers l'âge de 10-11 ans, s'accélère pour atteindre un pic vers 15-16 ans, se stabilise et décroît ensuite fortement à la fin de la vingtaine. Cette courbe est aussi admise en France et semble stable au cours du temps. La construction et le renforcement des « carrières délinquantes » peuvent se faire dans l'interaction avec les institutions de contrôle social qui, en stigmatisant certains types de déviance, accentuent l'exclusion sociale des individus, notamment dans les « quartiers défavorisés ». La sortie de « carrière délinquante » est aussi influencée par le fait que l'entrée dans l'âge adulte, pouvant être définie par l'accession à un emploi stable, un logement indépendant et la formation d'un couple stable, intervient de plus en plus tard. Le contexte socio-économique pèse ici fortement sur les possibilités de réinsertion.

Problématique des vols

Dans les années 1990, les vols et les cambriolages constituent les deux tiers de la délinquance globale enregistrée par les services de police. Une enquête de victimation, réalisée en 2001 en Île-de-France auprès d'un échantillon représentatif de 10 500 personnes âgées de 14 ans et plus (Pottier et coll., 2002), révèle que les délits les plus fréquemment subis concernent davantage les vols de biens que les agressions physiques. Ainsi, moins de 3 % des personnes ont subi une agression physique grave ou bénigne, 8 % ont été victimes de vol sans violence, 9,5 % d'un cambriolage, 15 % d'un vol ou tentative de vol de voiture et 19 % d'un vol dans leur voiture.

Si l'on considère l'évolution de la répartition par âge des condamnés pour vols et recels, le nombre de condamnations a diminué entre 1984 et 2000 chez les mineurs, en particulier dans la tranche d'âges des 13-15 ans (tableau I). L'essentiel des condamnations pour vols concerne des sujets âgés de 16 à 25 ans. La diminution du nombre de condamnations est moins nette pour la tranche d'âge 30-39 ans que pour les autres, ce qui va dans le sens d'une hypothèse de sortie retardée de « carrière de délinquance ».

Tableau I : Taux pour 100 000 condamnés pour vol (vols avec port d'arme, vols avec violence sans arme à feu, vols simples) en fonction de l'âge, en 1984, 1990 et 2000 en France (d'après Mucchielli, 2004)

Année	Âges (années)									Total
	<13	13-15	16-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	>59	
1984	105	525	1303	1753	1038	530	242	80	25	430
1990	43	477	933	1395	914	500	218	65	17	344
2000	25	406	744	1238	814	382	212	56	15	276

Quatre-vingt huit pour cent des condamnations concernent des vols simples et 11 % des vols ont lieu avec violence. Même si le vol avec arme à feu apparaît en 2000 chez les 13-15 ans, cela reste statistiquement marginal et ne permet pas de caractériser une tendance (Mucchielli, 2004).

Les vols portent généralement sur des biens de consommation courants : téléphones portables, voitures, scooters, matériels hi-fi, vêtements de sport de marque. Les vols ont lieu généralement dans les centres commerciaux, dans les transports en commun ou sur la voie publique auprès des collégiens et lycéens qui constituent des cibles privilégiées pour les jeunes voleurs. Il s'agit en fait d'objets que tous les adolescents désirent posséder et dont le fait de ne pouvoir se les procurer légalement entraîne une frustration propice au vol. Un parallèle entre le taux de chômage des moins de 25 ans et le taux de vols a été établi par certains auteurs (Lagrange, 2001).

Agressions interpersonnelles

D'après les données policières, les taux d'agressions physiques non mortelles commises par les mineurs ont été multipliés par 5,2 entre 1994 et 2001. Les statistiques judiciaires confirment l'augmentation du nombre de mineurs condamnés pour agression notamment chez les moins de 16 ans. Cependant, il faut noter qu'un changement au niveau du code pénal en 1994 a pour conséquence le fait que la police transmet à la justice davantage d'affaires de « coups et blessures » bénignes ; ceci explique probablement une large part de cette augmentation dans les statistiques administratives.

Dans les statistiques judiciaires, l'augmentation des atteintes aux personnes (homicides volontaires, viols, coups et blessures volontaires) entre 1984 et 2000 concerne tous les âges (tableau II). Le taux a été multiplié par 4,5 chez les moins de 13 ans, par 6,5 chez les 13-15 ans. Mais il convient de bien distinguer ces différents types de violences.

Tableau II : Taux pour 100 000 condamnés pour atteintes aux personnes (homicides volontaires, viols, coups et blessures volontaires) en fonction de l'âge, en 1984, 1990 et 2000 en France (d'après Mucchielli, 2004)

Année	Âges (années)									Total
	<13	13-15	16-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	>59	
1984	2	16	63	119	117	86	64	29	12	54
1990	2	27	69	125	117	97	72	37	19	61
2000	9	104	158	245	223	144	120	61	34	105

Malgré cette augmentation globale, on constate que le nombre de mineurs condamnés pour homicide a diminué entre 1984 et 2000. L'homicide reste un crime d'homme d'âge mûr.

L'augmentation des viols depuis une vingtaine d'années dans les données policières et judiciaires concerne tous les âges sauf les 18-25 ans. Alors que les moins de 13 ans demeurent l'exception, les 13-20 ans sont beaucoup plus nombreux (même nombre que les 20-30 ans) dans les années récentes. Toutefois, dans la mesure où les agressions sexuelles sont traditionnellement sous-déclarées, il est difficile de savoir si cette augmentation est réelle ou si elle est le fait d'une plus grande déclaration des victimes. En effet, les transformations sociales récentes telles que le renforcement de la législation sur le viol et la pénalisation du harcèlement sexuel, l'amélioration de l'accueil des victimes, la sensibilisation des professionnels de l'éducation, enfin l'évolution des représentations et de la prise en charge du phénomène, expliquent sans doute largement cette augmentation qui n'est par ailleurs pas propre aux mineurs.

En ce qui concerne les coups et blessures, on observe aussi une augmentation dans toutes les tranches d'âge sauf les moins de 13 ans. La moitié des agressions sont en réalité occasionnées par des rackets, des vols ou tentatives de vols. Il y a par ailleurs, dans certaines zones urbaines une recrudescence de bagarres entre jeunes hommes. Enfin, à nouveau, l'augmentation de ces violences ne concerne pas que les plus jeunes.

Accidents de la route et alcool

Les 18-30 ans représentent 40 % des personnes condamnées pour violences involontaires liées aux accidents de la route avec un maximum pour les 20-24 ans (tableau III). Cependant, il est important de noter que la diminution globale de ce type de délinquance observée depuis 1990 est surtout le fait des jeunes eux-mêmes. C'est chez les 18-24 ans que cette baisse est la plus forte. Le travail de prévention opéré par les pouvoirs publics, les opérations répressives et aussi une disciplinarisation de la consommation d'alcool peuvent expliquer cette diminution. En 2000, les moins de 30 ans représentent 42 % des condamnés pour violences routières en état alcoolique contre 58 % pour les plus de 30 ans ; en 1984, ce rapport était inversé.

Tableau III : Taux pour 100 000 condamnés pour violences physiques involontaires (homicides involontaires, blessures involontaires, homicides et blessures causées par conducteur en état alcoolique) en fonction de l'âge, en 1984, 1990 et 2000 en France (d'après Mucchielli, 2004)

Année	Âges (années)									Total
	<13	13-15	16-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	>59	
1984	0	1	6	99	112	71	51	34	38	47
1990	0	1	5	60	90	62	46	31	35	40
2000	0	1	2	36	52	39	28	21	30	25

Jeunes et ordre public : un conflit traditionnel

Les infractions ne conduisant pas à une victimation individuelle telles que les dégradations de biens publics, la consommation ou le trafic de drogue peuvent être estimées à partir d'enquêtes de délinquance auto-rapportée. Une enquête réalisée dans la région Rhône-Alpes (Roché et coll., 2000) révèle que la fraude dans les transports en commun représente le phénomène le plus massif ; viennent ensuite les dégradations et destructions diverses puis le caillassage des voitures de police. Les données policières montrent une hausse importante pour les infractions de type destructions et dégradations, outrages et violences à dépositaires de l'autorité publique et consommations de drogues à partir de 1993-1994 ; la répression de ces infractions est liée aux relations entre groupes de jeunes et policiers dans les quartiers populaires.

Au niveau des données judiciaires, de la fin des années 1980 au début des années 1990, ce sont les condamnations pour infraction à la législation sur les stupéfiants qui ont le plus augmenté. Au cours des années 1990, ce sont les destructions et dégradations ainsi que les outrages à agents de l'autorité publique qui marquent une augmentation. La part des mineurs de moins de 13 ans a baissé entre 1984 et 1990 et augmenté entre 1990 et 2000. Sur l'ensemble de la période, l'augmentation est la plus forte pour les 13-15 ans (tableau IV).

Tableau IV : Taux pour 100 000 condamnés pour certaines atteintes à l'ordre public (destructions, dégradations ; infractions à la législation sur les stupéfiants ; outrages, rébellion et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique) en fonction de l'âge, en 1984, 1990 et 2000 en France (d'après Mucchielli, 2004)

Année	Âges (années)									Total
	<13	13-15	16-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	>59	
1984	13	39	101	303	250	149	65	22	10	85
1990	9	54	118	357	315	197	88	27	11	105
2000	12	114	200	581	435	210	102	35	14	131

Le développement du trafic et de la revente de stupéfiants est un phénomène ancien dans les quartiers populaires. Il est plus souvent le fait de réseaux de taille modeste, de petits circuits de reventes locales plutôt que de filières organisées (Duprez et Kokoreff, 2000).

Les « violences urbaines » et les violences contre les institutions présentent l'augmentation la plus nette (destructions, dégradations, provocations, agression de policiers, conducteurs et contrôleurs de transports en commun...).

Souvent interprété comme une « crise de l'autorité », ce phénomène traduit plutôt une crise de la légitimité des institutions. Il peut être analysé en lien avec un contexte sociopolitique plus général marqué depuis la seconde moitié des années 1980 par la disparition, dans l'opinion publique, de la croyance au changement social (au profit du fatalisme), le discrédit des élites politiques et la non-représentation politique d'une partie de la population. On peut parler de sentiments de « victimation collective » (Mucchielli 2003a) qui entraîne pour une partie de la jeunesse le dénigrement systématique des institutions perçues comme des instruments de marginalisation sociale (Hérault et Lapeyronnie, 1998). Cette interprétation d'ordre socio-politique peut expliquer le fait que les infractions sont souvent le fait de jeunes des quartiers pauvres issus de l'immigration africaine et maghrébine. Mais à population équivalente, les violences contre les institutions ne se manifestent pas au même degré selon les villes et les quartiers (Mucchielli, 2003b). Elles dépendent aussi de la façon dont les institutions y réagissent en entretenant ou non des tensions (modes d'intervention policière discriminatoires, insultes racistes, violences physiques...) entraînant des cycles de ripostes et de représailles au sein d'un conflit violent des deux côtés.

En conclusion, l'examen des données disponibles montre que l'augmentation des agressions touche toutes les tranches d'âges, et pas seulement les jeunes. La dénonciation croissante des violences dans les relations sociales traduit par ailleurs l'évolution des représentations au moins autant que celle des comportements.

La jeunesse se caractérise depuis toujours par des comportements de provocation, des prises de risque, la rébellion avant l'entrée dans les modèles normatifs généraux. Pour des raisons de fragilités familiales, d'échec scolaire et d'autres événements biographiques, certains individus auront des pratiques délinquantes et s'exprimeront par la violence surtout si, enfants, ils ont été exposés précocement à la violence psychologique ou physique dans leur famille. Cependant les vingt cinq dernières années présentent deux spécificités : l'importance de la compétition pour la possession des biens de consommation et le caractère localisé, territorialisé de la délinquance. Les territoires sur lesquels se concentrent le chômage et la précarité présentent aussi une structure démographique plus jeune, ces jeunes faisant rapidement l'expérience de la discrimination dans les relations sociales. L'intégration de la jeunesse dans le monde adulte connaît une double crise : d'une part une crise économique avec la difficulté d'accès à un statut social par l'emploi, et d'autre part une crise symbolique et politique avec la difficulté d'accès à la citoyenneté.

Laurent Mucchielli

CNRS-CESDIP, Guyancourt

BIBLIOGRAPHIE

DUPREZ D, KOKOREFF M. Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les milieux populaires. Odile Jacob, Paris 2000

HÉRAULT B, LAPEYRONNIE D. Le statut et l'identité. Les conflits sociaux et la protestation collective. In : La nouvelle société française. Trente années de mutation. GALLAND O, LEMEL Y eds, Armand Colin, Paris 1998

LAGRANGE H. Crime et conjoncture économique. *Revue Française de Sociologie* 2001, 1 : 57-79

MUCCHIELLI L. Le rap de la jeunesse des quartiers relégués. Un univers de représentations structuré par des sentiments d'injustice et de victimisation collective. In : Émergences culturelles et jeunesse populaire. BOUCHER M, VULBEAU A eds, INJEP, L'Harmattan, Paris, 2003a

MUCCHIELLI L. Délinquance et immigration en France : un regard sociologique. *Criminologie* 2003b, 2 : 27-55

MUCCHIELLI L. L'évolution de la délinquance juvénile en France (1980-2000). *Sociétés Contemporaines* 2004, 53 : 101-134

POTTIER ML, ROBERT PH, ZAUBERMAN R. Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête-2001. Rapport final, IAURIF-CESDIP, Paris-Guyancourt 2002

ROCHÉ S, ASTOR S, IVALDI G, TOURNIER V. Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes. Rapport final. CERAT, Grenoble 2000